



AVIS

Le Doyen par intérim de la Faculté porte à la connaissance de tous les étudiants inscrits à la Faculté au titre de l'année universitaire 2017-2018 qu'ils doivent obligatoirement s'inscrire à la couverture médicale des étudiants, même les étudiants ayant déjà une couverture médicale.

Procédure d'inscription :

1. S'inscrire annuellement à la couverture médicale des étudiants sur le lien ci-dessous :

<http://cme.enssup.gov.ma> (NB : dans le choix de l'établissement il faut mentionner le nom de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Agdal Rabat)

2. Télécharger l'imprimé.

3. Signer et légaliser l'imprimé téléchargé.

4. Déposer l'imprimé signé et légalisé à la faculté :

Au guichet N° 5 au **siège de la Faculté (fsjesr)** ou à **l'administration à l'annexe Souissi** du **Lundi 23 Octobre 2017** au **Vendredi 3 Novembre 2017**

Important : Le dossier d'inscription définitive dépend du dépôt de cet imprimé.